

Procès- verbal du débat en conseil municipal du projet de P.L.U. de Tramolé

**Séance du Jeudi 24 novembre 2016
20h30**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Bruno BESANÇON, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à Fabien ORCEL, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Philippe PELLET

Secrétaire de séance : Bruno BESANÇON

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Point N° 7 Rédigé par Marcel Berthier Adjoint urbanisme, en complément du CR sommaire réalisé par le secrétaire de séance.

En pièce à joindre au dossier PLU.

Arrêt du projet de PLU communal

Marcel Berthier : Je vous rappelle les différentes étapes, lors d'un précédent conseil nous avons approuvé Le PADD.

A partir de cette étape c'est la communauté de communes qui a pris la compétence PLU.

Nous avons travaillé en commission urbanisme les orientations et le zonage ; on s'oriente bien vers un PLU sans extension suite à notre consommation excessive en regard du SCOT Nord Isère, sans zone à urbaniser. - OK ? ; Pas de contestation ?

Donc, par rapport au dernier PLU et en tenant compte des règles de densification, nous avons l'obligation de supprimer des zones constructibles et de ne garder que " les dents creuses ".

Nous avons défini en commission les parcelles à supprimer.

Sébastien GUILLAUD soutient qu'il aurait été plus logique de garder des parcelles constructibles autour de la mairie qui est le centre du village.

Marcel Berthier : Mais vu la surface de ces parcelles notre projet serait retoqué au niveau du quota du nouveau SCOT grenoblois.

Notre projet prévoit une OAP, quartier du Vallet, sur une parcelle de + de trois mille mètres carrés enclavés dans une zone urbanisée.

Ce règlement est nécessaire pour imposer une densification par la construction d'un petit collectif r+1 de Minimum 6 logements ou maisons accolées (voir exemple).

Jean-Michel PIDOLOT : "Je ne suis pas d'accord, je ne veux pas d'immeuble à Tramolé"

Marcel Berthier : Ce n'est pas vraiment un immeuble au sens de l'HLM classique, mais pour respecter une densification de 15 à 18 logements hectare, c'est un passage obligé "

M. le maire demande au conseil de se prononcer sur l'arrêt du PLU.

Abstention : 4 personnes

Contre : 1 personne,

Pour : 5 personnes

M. le maire rappelle qu'en cas d'égalité son vote compte double

La délibération est donc adoptée avec 6 voix pour et 4 abstentions et 1 contre.

Jean-Michel DREVET maire rappelle que nous avons déjà débattu de cela en conseil, en commission et qu'il semblait qu'un consensus se dégagait, " je regrette les abstentions".

Marcel Berthier : Cela fait deux ans que nous travaillons sur ce PLU, la commission urbanisme était ouverte à tous ceux qui voulaient y participer, je vois que ce soir il y a des absents au conseil ; c'est très dommage vu l'importance du sujet ; j'avais pourtant battu le rappel.

Au sujet des abstentionnistes, je ne comprends pas, je pensais que notre projet ferait l'unanimité.

Fin du débat sur le P.L.U.

Tramolé le 24 novembre 2016.

Marcel Berthier
Adjoint Urbanisme



Jean-Michel Drevet
Maire

